

RELEVÉ DE DÉCISIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2022

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 31 mai 2022, à 19h30**, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 25 mai 2022.

Membres en exercice : 35

ÉTAIENT PRÉSENTS : Didier LECHIEN (Maire), Stéphanie MEAL, Bernard LAGREE, Laurence LE DU-BLAYO, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Dominique ORHANT, Cécile PARIS, René DEGRENNE (Maire délégué), Matthieu JOUNEAU, Maxime SACHET, Nathalie MALIDOR, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, David BRUNET, Françoise DESPRES, Charles HOUZE, Anne-Sophie GUILLEMOT, Patrick CRENAULT, Michel FORGET, Joris SANSON-COTINIAUX, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU (jusqu'à l'affaire n°2).

ÉTAIENT EXCUSES : Chantal BOULOUX (pouvoir à N. MALIDOR), Odile MIEL-GIRESSE (pouvoir à D. LECHIEN sauf pour l'affaire n° 4, pouvoir à Olivier BOBIGEAT pour l'affaire n°4), Lydie PATRY (pouvoir à C. MASSART), Jérémie MENAR (pouvoir à F. DESPRES), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à S. CORBES à partir de l'affaire n°3).

ABSENT : Gérard de MELLON.

SECRETARE : David BRUNET

*
* *

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose David BRUNET comme secrétaire de séance.

La séance est retransmise en direct, par vidéo.

M. le Maire fait part de la démission de Mme Sylvaine CHENE et procède à l'installation de M. Patrick CRENAULT en tant que conseiller municipal.

David BRUNET fait l'appel. Le quorum est atteint.

Le relevé de décisions de la séance du 28 avril 2022 est adopté.

M. le Maire présente à l'assemblée la nouvelle responsable du service Espaces verts, Ophélie GUILLEMARD.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Avant d'aborder l'affaire n° 1, Mme LE DU-BLAYO fait une présentation sur la politique de gestion des Espaces verts et de Développement durable.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, Mme LE DU-BLAYO et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n° 1 - DEVELOPPEMENT DURABLE ET ESPACES VERTS - Adoption de la charte de l'arbre de Dinan

Rapporteur : Laurence LE DU-BLAYO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver le contenu de la charte de l'arbre et les engagements de la Ville de Dinan ;
2. D'autoriser M. le Maire à signer la charte de l'arbre et à lancer les actions permettant de respecter les engagements inclus dans cette présente charte ;
3. De faire évoluer le Comité de Pilotage de la charte de l'arbre en Comité de suivi, les élus qui composent désormais le comité de suivi sont : Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Anne-Sophie GUILLEMOT, Guy BADOUAL, Jacques TOUMINET, Charles HOUZE, Cécile PARIS, Patrick CRENAULT, Michel FORGET.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, Mme GUILLEMOT, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme LE DU-BLAYO et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

M. le Maire propose ensuite de modifier l'ordre des affaires afin d'aborder le rapport sur la convention cadre Petites Villes de Demain en début de séance. L'assemblée accepte.

Affaire n°2 - PETITES VILLES DE DEMAIN - Signature de la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 30 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (M. FORGET, J. SANSON-COTINIAUX, S. CORBES, S. ABOUDOU) :

1. D'approuver la convention cadre du dispositif national « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire ;
2. De valider les principales étapes des dispositifs et l'implication des collectivités dans ces cadres (PVD et ORT) ;
3. D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire jointe en annexe, et à en accompagner le respect et la mise en œuvre.

La discussion à laquelle prirent part M. SANSON-COTTINIAUX, M. TOUMINET, Mme LE DU-BLAYO, M. FORGET, M. BADOUAL, M. ORHANT, Anaïs LE MEUR (chargée de mission) et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n° 3 - FINANCES - Budget général et budgets annexes - Comptes de gestion du receveur

Rapporteur : Didier DERU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **déclare à l'UNANIMITE** que les **comptes de gestion** relatifs au budget principal de la Commune Nouvelle de Dinan et aux budgets annexes Port de Plaisance, Camping, Parkings souterrains et Revente d'énergie, dressés pour **l'exercice 2021** par le Trésorier de Dinan, M. BETHOUX, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

M. FORGET, M. SANSON-COTINIAUX, Mme CORBES, M. ABOUDOU (pouvoir à S. CORBES) ne prennent pas part au vote.

M. le Maire quitte la salle pour le vote des comptes administratifs.

René DEGRENNE préside la séance.

Affaire n° 4 - FINANCES - Budget général et budgets annexes - Comptes administratifs 2021

Rapporteur : Didier DERU

Aucun vote CONTRE n'ayant été prononcé, le conseil municipal, approuve les comptes administratifs de 2021.

M. LECHIEN (maire), M. FORGET, M. SANSON-COTINIAUX, Mme CORBES, M. ABOUDOU (pouvoir à S. CORBES) ne prennent pas part au vote.

M. le Maire reprend la présidence de séance.

Affaire n° 5 - FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - Affectation du résultat 2021

Rapporteur : Didier DERU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 30 voix POUR et 4 abstentions** (M. FORGET, S. CORBES, J. SANSON-COTINIAUX et S. ABOUDOU (pouvoir à S. CORBES)) d'affecter l'excédent de fonctionnement de **2 007 246.81 €** conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

RECAPITULATION GENERALE - COMPTE ADMINISTRATIF 2021	
AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL	
Résultat d'investissement 2021	
Solde d'exécution d'investissement 2021 sur compte 001 (A-B)	-287 336.53 €
Solde des restes à réaliser investissement 2021 (C)	-1 255 787.57 €
Besoin de financement de l'investissement 2021	-1 543 124.10 €
Résultat de fonctionnement 2021	
Résultat de l'exercice 2021	2 007 246.81 €
Résultat à affecter	2 007 246.81 €
AFFECTATION	
En réserves sur le compte 1068	1 714 346.81 €
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	292 900.00 €

Affaire n° 6 - FINANCES - Budget supplémentaire de l'exercice 2022

Rapporteur : Didier DERU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 30 voix POUR et 4 abstentions** (M. FORGET, S. CORBES, J. SANSON-COTINIAUX et S. ABOUDOU (pouvoir à S. CORBES)) d'adopter la décision budgétaire n°1 (budget supplémentaire) du budget principal et des budgets annexes de la Ville de Dinan comme précisé ci-dessous.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement						
Sens	Chap	Nature	BP	BS	Montants consolidés BP+BS	Commentaires
Dépenses	042	6811	1 003 000 €	13 000 €	1 016 000 €	Ajustement des dotations aux amortissements
	65	6542	5 000 €	5 000 €	10 000 €	Refacturation chef d'orchestre 2017-2020 Direction de l'harmonie municipale de Dinan
	67	67441	- €	250 000 €	250 000 €	Subventions d'équilibre des budgets annexes
Total BS				268 000 €		
Recettes de Fonctionnement						
Sens	Chap	Nature	BP	BS	Montants consolidés BP+BS	Commentaires
Recettes	040	777	60 000 €	3 100 €	63 100 €	Rectification erreur BP au BS, les crédits inscrits en recettes au 042 étaient sup à celles du 040
	70	7088	61 300 €	9 000 €	70 300 €	Recettes congrès "plus beaux détours de France"
	70	70323	117 000 €	1 000 €	118 000 €	Recettes guinguette
	70	70848	14 600 €	8 400 €	23 000 €	Remboursement salaire SAEML Dinan Expansion
	73	73111	8 300 000 €	-86 400 €	8 213 600 €	Actualisation recettes fiscales au regard des notifications des services fiscaux
	74	7411	2 977 700 €	13 600 €	2 991 300 €	Actualisation DGF regard des notifications de l'Etat
	74	74121	521 400 €	24 800 €	546 200 €	
	74	74123	753 600 €	-5 000 €	748 600 €	
	74	74127	458 900 €	6 600 €	465 500 €	
002		- €	292 900 €	292 900 €	Affectation du résultat 2021	
Total BS				268 000 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement						
Sens	Chap	Nature	BP	BS	Montants consolidés BP+BS	Commentaires
Dépenses	040	13911	14 900.00 €	10 100.00 €	25 000.00 €	Rectification erreur BP au BS, les crédits inscrits en recettes au 042 étaient sup à celles du 040
	20	2031	780 600.00 €	29 400.00 €	810 000.00 €	Gare routière scolaire - AMO tranche optionnelle - Accompagnement MGFL refonte site internet
	20	2051	80 000.00 €	56 200.00 €	136 200.00 €	Solution de maîtrise Energetique - Suivi et pilotage du projet Ville Dinan site internet - Intégration Données Arbres BOOM
	204	2041582	79 000.00 €	22 700.00 €	101 700.00 €	SDE EP abords de la gare
	21	2128	- €	10 000.00 €	10 000.00 €	Pare-ballons stades des Cordiers et Guy Manivel
	21	2158	86 000.00 €	1 500.00 €	87 500.00 €	Equipement stade volé (tronçonneuse, souffleur, perceuse)
	21	2181	3 000.00 €	- 1 000.00 €	2 000.00 €	Signalétique arrière obligatoire
	21	2182	59 000.00 €	1 000.00 €	60 000.00 €	Signalétique arrière obligatoire
001		- €	287 336.53 €	287 336.53 €	Reprise du déficit d'investissement 2021	
Total BS				417 236.53 €		
Recettes d'investissement						
Sens	Chap	Nature	BP	BS	Montants consolidés BP+BS	Commentaires
Recettes	040	28188	253 000.00 €	13 000.00 €	266 000.00 €	Ajustement des dotations aux amortissements
	13	1321	2 403 453.00 €	363 030.00 €	2 766 483.00 €	Subventions remparts - Basilique Saint Sauveur - Château - Route de Calorgen - Château de Léhon - Travaux rue de Léhon
	19	192	- €	5 000.00 €	5 000.00 €	Etudes de réhabilitation du PHV
	16	1641	2 354 424.57 €	-1 678 140.28 €	676 284.29 €	Ajustement de l'emprunt au regard de la reprise du résultat de fonctionnement n-1
	10	1068	- €	1 714 346.81 €	1 714 346.81 €	Affectation du résultat n-1
Total BS				417 236.53 €		

BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement						
Sens	Chap	Nature	BP	BS	Montants consolidés BP+BS	Commentaires
Dépenses	011	6132	- €	12 200.00	12 200.00 €	Location sanitaires suite vente capitainerie
	022		- €	2 000.00		Inscription de dépenses imprévues
	023		- €	55 829.52		Actualisation du virement
Total BS				70 029.52		
Recettes de fonctionnement						
Sens	Chap	Nature	BP	BS	Montants consolidés BP+BS	Commentaires
Recettes	042	777	11 500.00 €	- 1 100.00 €	10 400.00 €	Actualisation des opérations d'ordre
	002			71 129.52 €	71 129.52 €	Affectation du résultat 2021
Total BS				70 029.52		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement							
Sens	Chap	Nature	BP	RAR	BS	Montants consolidés	Commentaires
Dépenses	20	2031	3 550,00 €	2 450,00 €		6 000,00 €	Intégration des restes à réaliser
	21	2151	19 700,00 €	13 019,40 €		32 719,40 €	Intégration des restes à réaliser
	21	2182	- €	1 195,00 €		1 195,00 €	Intégration des restes à réaliser
	21	2188	- €	6 590,05 €		6 590,05 €	Intégration des restes à réaliser
	040	13911	6 400,00 €	- €	- 400,00 €	6 000,00 €	Actualisation des opérations d'ordre
	040	13912	3 100,00 €	- €	- 300,00 €	2 800,00 €	Actualisation des opérations d'ordre
	040	13913	2 000,00 €	- €	- 400,00 €	1 600,00 €	Actualisation des opérations d'ordre
	001		- €			56 492,86 €	56 492,86 €
Total BS + RAR					78 647,31 €		
Recettes d'investissement							
Sens	Chap	Nature	BP	RAR	BS	Montants consolidés	Commentaires
Recettes	021		10 000 €	- €	55 829,52	65 829,52 €	Actualisation du virement
	16	1641	56 030 €	- €	22 817,79	78 847,79 €	Equilibre budgétaire
Total BS					78 647,31		

BUDGET ANNEXE CAMPING
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement						
Sens	Chap	Nature	BP	BS	Montants consolidés BP+BS	Commentaires
Dépenses	011	6061	5 750.00 €	10 000.00 €	15 750.00 €	Majoration des crédits au regard des risques inflationnistes
	022		- €	2 000.00 €	2 000.00 €	Ajustement des dotations aux amortissements
	023		6 500.00 €	39 258.40 €	45 758.40 €	Actualisation du virement
Total BS				51 258.40 €		
Recettes de fonctionnement						
Sens	Chap	Nature	BP	BS	Montants consolidés BP+BS	Commentaires
Recettes	002		- €	51 258.40 €	51 258.40 €	Affectation du résultat 2021
Total BS				51 258.40 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement							
Sens	Chap	Nature	BP	RAR	BS	Montants consolidés BP+RAR+BS	Commentaires
Dépenses	23	2315	25 000,00 €	- €	32 245,57 €	57 245,57 €	Equilibre budgétaire de la section
	001		- €		512,83 €	512,83 €	Reprise du déficit d'investissement 2021
Total BS					32 758,40 €		
Recettes d'investissement							
Sens	Chap	Nature	BP	RAR	BS	Montants consolidés BP+RAR+BS	Commentaires
Recettes	16	1641	6 500,00 €		- 6 500,00 €	- €	Equilibre budgétaire de la section
	021				39 258,40 €	39 258,40 €	Actualisation du virement
Total BS					32 758,40 €		

BUDGET ANNEXE PARKINGS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement							
Sens	Chap	Nature	BP	BS	Montants consolidés BP+BS	Commentaires	
Dépenses	042	6811	326 900,00 €	- 16 900,00 €	310 000,00 €	Ajustement des dotations aux amortissements	
	67	673	600,00 €	5 000,00 €	5 600,00 €	Régularisation surfacturation titre 2021 AIS	
	023		92 000,00 €	1 185 521,07 €	1 277 521,07 €	Actualisation du virement	
Total BS					1 173 621,07 €		
Recettes de fonctionnement							
Sens	Chap	Nature	BP	BS	Montants consolidés BP+BS	Commentaires	
Recettes	042	777	- €	2 300,00 €	2 300,00 €	Actualisation des opérations d'ordre	
	002		- €	1 171 321,07 €	1 171 321,07 €	Affectation du résultat 2021	
Total BS					1 173 621,07 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement							
Sens	Chap	Nature	BP	RAR	BS	Montants consolidés	Commentaires
Dépenses	20	2031	27 500,00 €	39 435,00 €	- 25 000,00 €	41 935,00 €	Intégration des RAR - Etudes de réhabilitation du PHV reportées
	20	2033	- €	720,00 €		720,00 €	Intégration des RAR
	21	2135	30 000,00 €	2 390,00 €	- 15 000,00 €	17 390,00 €	Intégration des RAR - Acquisition de matériels reportée
	21	2153	800,00 €	- €	- 800,00 €	- €	Acquisition d'un détecteur de CO2 reporté
	21	2188	- €	- €	1 700,00 €	1 700,00 €	Balayeuse Mécanique
	23	2313	146 500,00 €	10 225,00 €		156 725,00 €	Intégration des RAR
	040	13913	- €	- €	2 300,00 €	2 300,00 €	Actualisation des opérations d'ordre
	001		- €		1 533 929,83 €	1 533 929,83 €	Reprise du déficit d'investissement 2021
Total BS + RAR					1 549 899,83 €		
Recettes d'investissement							
Sens	Chap	Nature	BP	RAR	BS	Montants consolidés	Commentaires
Recettes	040	28153	25 000,00 €	- €	- 16 900,00 €	8 100,00 €	Ajustement des dotations aux amortissements
	16	1641	3 600,00 €		381 278,76 €	384 878,76 €	Equilibre budgétaire de la section
	021				1 185 521,07 €	1 185 521,07 €	
Total BS					1 549 899,83 €		

BUDGET ANNEXE REVENTE D'ENERGIE
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement						
Sens	Chap	Nature	BP	BS	Montants consolidés BP+BS	Commentaires
Dépenses	67	672	- €	77 314.02 €	77 314.02 €	Actualisation du reversement de l'excédent
	023		- €	5 177.68 €	5 177.68 €	Actualisation du virement
Total BS				82 491.70 €		
Recettes de fonctionnement						
Sens	Chap	Nature	BP	BS	Montants consolidés BP+BS	Commentaires
Recettes	002		- €	82 491.70 €	82 491.70 €	Affectation du résultat 2021
Total BS				82 491.70 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement						
Sens	Chap	Nature	BP	BS	Montants consolidés BP+RAR+BS	Commentaires
Recettes	16	1641	12 700 €	-12 700.00 €	0.00 €	Equilibre budgétaire de la section
	001		- €	7 522.32 €	7 522.32 €	Reprise de l'excédent d'investissement 2021
	021			5 177.68 €	5 177.68 €	Actualisation du virement
Total BS				0.00 €		

La discussion à laquelle prirent part M. SANSON-COTTINIAUX, M. DERU, M. BOBIGEAT et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°7 - FINANCES - Budget Ville 2022 - Attribution de subventions à des associations

Rapporteur : Didier DERU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 30 voix POUR et 4 abstentions** (M. FORGET, S. CORBES, J. SANSON-COTTINIAUX et S. ABOUDOU (pouvoir à S. CORBES)) :

1. D'attribuer les subventions, telles que proposées ci-dessous, pour un montant total de 16 500 € au titre de l'année 2022 :

Associations	Catégorie de subvention	Montant	Motivations
COALLIA	PROJET	1 000 €	Projet de réalisation d'un documentaire sur l'accessibilité au droit de vote pour les personnes en situation de handicap de la MAS Les Chants d'Eole
FETE DES REMPARTS	FONCTIONNEMENT	6 000 €	Soutien au fonctionnement de l'association de manière exceptionnelle en 2022 suite aux difficultés financières rencontrées lors de l'édition 2021

FETE DES REMPARTS	EMPLOI ASSOCIATIF	8 000 €	Soutien à l'emploi associatif dans le cadre d'une convention tripartite avec le Conseil départemental (2021-2024)
JAZZ EN PLACE	PROJET	1 000 €	Aide complémentaire pour permettre de compenser les difficultés de financement de l'édition 2022 du festival Jazz en Place
KUZUL YEZHOU BREIZH E DINAN	PROJET	500 €	Aide à l'organisation de la Fête de la Bretagne
TOTAL		16 500 €	

2. La dépense en résultant est inscrite au budget principal, en section de Fonctionnement – chapitre 65 – article 6574.

La discussion à laquelle prirent part Mme MEAL, Mme LE GUIFFANT, M. SANSON-COTTINIAUX, M. FORGET, Mme CORBES et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n° 8 - FINANCES - Convention ANCV pour les régies de recettes dotées d'un compte de Dépôt de Fonds au Trésor

Rapporteur : Didier DERU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'autoriser M. le Maire à signer la convention ANCV établie avec chacune des régies dotées d'un compte de Dépôt de Fonds au Trésor et dont l'acte de création autorise l'encaissement des chèques-vacances ;
2. D'accepter les conditions juridiques et financières relatives au remboursement par l'ANCV.

Affaire n° 9 - FINANCES - Affiliation auprès du Centre de Remboursement des CESU (CRCESU) pour les régies de recettes dotées d'un compte de Dépôt de Fonds au Trésor

Rapporteur : Didier DERU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'affilier chaque régie de recettes dotée d'un compte de Dépôt de Fonds au Trésor au Centre de Remboursement des CESU (CRCESU), structure chargée d'effectuer le remboursement des titres CESU préfinancés ;
2. D'accepter les conditions juridiques et financières relatives à l'affiliation auprès du Centre de Remboursement des CESU.

Affaire n°10 - FINANCES - Candidature de la Ville de Dinan au dispositif Borne de dons de la Région Bretagne

Rapporteur : Didier DERU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'autoriser M. le Maire à déposer la candidature de la Ville au dispositif Borne de dons de la Région Bretagne et à signer les documents qui s'y rapportent.

Affaire n°11 - CULTURE - Convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 - Association « Théâtre en Rance »

Rapporteur : Joëlle LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver le contenu de la convention annexée à la délibération ;
2. D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

La discussion à laquelle prirent part M. SANSON-COTTINIAUX et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°12 - ASSOCIATIONS – Adhésion au Réseau National des Maisons des Associations (RNMA)

Rapporteur : Stéphanie MEAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'adhérer au Réseau National des Maisons des Associations ;
2. D'autoriser M. le Maire à signer les différents documents d'adhésion à la structure ;
3. La dépense en résultant est inscrite au budget principal, en section de Fonctionnement – chapitre 11 – article 6281.

Affaire n°13 - ASSOCIATIONS – Convention de partenariat « Ambassadonneur »

Rapporteur : Brigitte BALAY-MIZRAHI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver la convention entre l'EFS, l'UDDSB22 et la Ville de Dinan et l'obtention du label « Ambassadonneur » ;
2. D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention.

Affaire n°14 - SPORT – Convention tripartite au bénéfice de l'association DINAN SPORT CYCLING (VELO CLUB DINANNAIS)

Rapporteur : Matthieu JOUNEAU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'autoriser le renouvellement de l'emploi tripartite au profit du Dinan Sport Cycling pour une durée de 3 ans ;
2. De valider la participation annuelle de la Ville pour un montant de 10 000 €, soit pour une durée de 3 ans et un montant global de 30 000 € ;
3. D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite entre Dinan Agglomération, la Ville de Dinan et Dinan Sport Cycling ;
4. La dépense en résultant est inscrite au budget principal, en section de Fonctionnement – chapitre 65 – article 6574.

Affaire n°15 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Rue du Bas Bourgneuf - Acquisition d'une parcelle auprès de la famille Toqué et vente d'une parcelle à M. et Mme Réati

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'accepter, conformément au plan joint, l'acquisition, à l'euro symbolique, des superficies respectives de terrain de 98 m² et de 2m² à partir de la parcelle cadastrée section AE n°202, auprès de la famille Toqué. Les frais de géomètre et d'acte notarié étant à la charge de la commune ;
2. D'accepter, conformément au plan joint, la cession, à M. et Mme Réati, d'une parcelle de 214 m² à partir de la parcelle communale cadastrée section AE n°203 au prix de 5 000 €. Les frais de géomètre et d'acte notarié étant à la charge des acquéreurs ;
3. D'autoriser M. le Maire, à conclure les actes notariés et tous les documents se rapportant à cette affaire.

Affaire n°16 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Aérodrome - Vente d'une parcelle à la SCI LFEB

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. De déclasser la parcelle B 2148p du domaine public communal ;
2. De céder, à la SCI LFEB, ou à toutes autres personnes morales qui s'y substitueraient, une parcelle de terrain de 860 m², conformément au plan joint, au prix de 16,50 euros/m² soit à 14 190 € ;
3. D'autoriser M. le maire à conclure tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

Affaire n°17 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Aérodrome - Vente des parcelles cadastrées B 2427 et B n°2425p à M. Anthony Bezar

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. De déclasser les parcelles cadastrées B n°2427 et B n°2425p du domaine public communal ;
2. De céder à M. Anthony Bezard, ou tout autre personne morale qui s’y substituerait, les parcelles cadastrées B n°2427 de 1465 m² et B n°2425p de 197 m² (PLUi de la commune de Trélivan) au prix global de 25 000 € ;
3. D’autoriser M. le Maire à conclure tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondant étant à la charge de l’acquéreur.

Affaire n°18 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Cession de terrain à M. et Mme Dubé - 3 rue de la Lande Fougerolles

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l’UNANIMITE** :

1. De déclasser cette emprise de 6 m² du domaine public communal conformément au plan joint ;
2. De céder à M. et Mme Dubé ce terrain au prix de 180 € ;
3. D’autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui sera conclu devant notaire. L'ensemble des frais liés à cette cession étant à la charge de l’acquéreur.

Affaire n° 19 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Cession d’une parcelle à la SAEM Dinan Expansion - Place René Pleven

Rapporteur : Laurence LE DU-BLAYO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l’UNANIMITE** :

1. De déclasser cette parcelle non bâtie du domaine public de la Ville ;
2. D’accepter, conformément au plan joint, la vente de ladite parcelle d’une superficie de 460 m² à la Société d’Économie Mixte Dinan Expansion, ou toute autre personne morale qui s’y substituerait, au prix de 101 200 € ;
3. D’autoriser M. le Maire, à conclure l’acte et tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge de l’acquéreur.

D. LECHIEN, R. DEGRENNE, J. TOUMINET, O. BOBIGEAT, AS. GUILLEMOT, D. DERU, M. JOUNEAU, C. SOQUET, M. FORGET, représentants de la Ville au conseil d’administration de la SEM Dinan Expansion, ne prennent pas part au vote.

Affaire n°20 - AFFAIRES IMMOBILIERES - REMPARTS - Acquisition de la parcelle cadastrée AK n° 682

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l’UNANIMITE** :

1. D’abroger la délibération n°1 du 13 avril 2021 ;

2. D'acquérir, auprès de Mme Yvard, la parcelle cadastrée AK n°682, correspondant au plan joint, au prix de 2 500 € ;
3. D'autoriser M. le Maire à conclure tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge de la Ville.

Affaire n°21 - AFFAIRES IMMOBILIERES – Vente de l'immeuble cadastré section AH n°126 (capitainerie du port) situé 17 rue du Quai à Dinan à M. et Mme Binda

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 33 voix POUR et 1 ABSTENTION** (J. SANSON-COTINIAUX) :

1. D'autoriser M. le Maire, à conclure tout avant-contrat de vente, en vue de céder l'immeuble cadastré section AH n°126, 17 rue du Quai à Dinan à M. et Mme Binda, ou à toutes autres personnes morales ou physiques qui s'y substitueraient, au prix de 500 000 € net vendeur sous la condition suspensive de la désaffectation effective du bien immobilier et de son déclassement, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur ;
2. D'autoriser M. le Maire à fixer les délais de désaffectation du bâtiment du domaine public dans le cadre de la promesse de vente sous condition suspensive à intervenir entre la ville et M et Mme Binda.

Affaire n°22 - URBANISME - Restauration d'un mur de soutènement sis 12 rue du Roquet - Demande de subvention de M. Bouexière et Mme Le Brun-Pujante

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'accorder à M. Bouexière et Mme Le Brun-Pujante une subvention s'élevant à la somme de 2 000 € (deux mille euros).

Cette somme sera inscrite au budget principal 2022 Commune de Dinan – section investissement.

Affaire n° 23 - URBANISME - Réfection de toiture de l'immeuble sis 10 place des Cordeliers - Demande de subvention du Cabinet de Pontbriand

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'accorder au cabinet de Pontbriand, pour le compte de la copropriété, une subvention s'élevant à la somme de 2 000 € (deux mille euros).

Cette somme sera inscrite au budget principal 2022 Commune de Dinan - section investissement-opération 32.

Affaire n°24 - VOIRIE - Convention Enedis - Installation de lignes électriques souterraines

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver les dispositions relatives aux deux conventions de mise à disposition de terrain et de servitudes dans le cadre des travaux d'aménagement du secteur sud Gare, pour établir un acte authentique et régulariser administrativement et juridiquement la situation ;
2. D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre.

Affaire n°25 - CONSEIL MUNICIPAL - Mise à jour des commissions, comités de pilotage et délégués du conseil municipal

Rapporteur : Didier LECHIEN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'acter le caractère public du vote, comme prévu dans l'article L.2121-21 du CGCT ;
2. De valider la nouvelle composition de ces instances :

o **Commission Transition Ecologique et Aménagements**

Membres : Laurence LE DU-BLAYO, Jacques TOUMINET, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Charles HOUZE, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Cécile PARIS, Bernard LAGREE, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Dominique ORHANT, Stéphanie MEAL, Olivier BOBIGEAT, Odile MIEL-GIRESSE, Patrick CRENAULT, Michel FORGET, Soilihi ABOUDOU.

o **Commission Services aux Habitants et Solidarités**

Membres : Stéphanie MEAL, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Chantal BOULOUX, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Christine MASSART, Lydie PATRY, GUY BADOUAL, Christelle BOUVIER, Philippe MORANT, Jérémie MENAR, Didier DERU, Françoise DESPRES, Maxime SACHET, Odile MIEL-GIRESSE, Patrick CRENAULT, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU.

o **Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées**

Président : le Maire, par délégation : Stéphanie MEAL

Membres (10) : Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Charles HOUZE, Philippe MORANT, Chantal BOULOUX, Bernard LAGREE, Nathalie MALIDOR, Guy BADOUAL, Soilihi ABOUDOU, Michel FORGET

o **Plan Communal de Sauvegarde (PCS) – Comité de Pilotage**

Membres (5) : Christine MASSART, Bernard LAGREE, Laurence LE DU-BLAYO, Françoise DESPRES, Michel FORGET

o **Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Le maire

Membres (8) : Chantal BOULOUX, Lydie PATRY, Nathalie MALIDOR, Jérémie MENAR, Didier DERU, Christelle BOUVIER, Christine MASSART, Stella CORBES

o **Conseil de vie sociale Foyer ADAPEI (Eaux vives et Ker Redenn)** : Françoise DESPRES

Affaire n°26 - RESSOURCES HUMAINES - Composition du comité social territorial (CST) et de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail

Rapporteur : Didier LECHIEN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. Pour le comité social territorial et pour la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail instituée au sein du comité social territorial :
 - De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel au sein de ces deux instances à cinq (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
 - D'instituer le paritarisme numérique en fixant, pour les deux instances, un nombre de représentants du collège employeur égal à celui des représentants du personnel,
 - De recueillir l'avis des représentants du collège employeur sur toutes les questions sur lesquelles les deux instances seront amenées à se prononcer ;
2. De demander aux organisations syndicales le dépôt de listes de candidats respectant la représentation équilibrée des femmes et des hommes ;
3. De fixer, pour les deux instances, la répartition des sièges titulaires employeurs comme telle :
 - Pour la commune de DINAN : 3 représentants de l'employeur,
 - Pour le CCAS de DINAN : 2 représentants de l'employeur ;
4. D'informer M. le Président du Centre de gestion des Côtes d'Armor de la création de ce comité social territorial commun et de lui transmettre la présente délibération ;
5. De la communiquer immédiatement aux organisations syndicales qui ont été préalablement consultées.

Affaire n°27 - CONSEIL MUNICIPAL - Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

Rapporteur : Didier LECHIEN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** des décisions prises par M. le Maire depuis avril 2022.

DECISIONS DU MAIRE 2022		
Numéro	Date	Objet
2022/01	05/01/2022	Régie de recettes Bibliothèque : ouverture compte DFT
2022/02	19/01/2022	Décision de la régie de recettes « Parking » : extension des modes de recouvrement
2022/03	17/02/2022	Décision de la régie "Port": augmentation de l'encaisse
2022/04	30/03/2022	Décision de la régie « Camping » : Ouverture compte DFT
2022/05	30/03/2022	Décision de la régie « Congrès des Plus Beaux Détours de France » : Création de la régie temporaire
2022/06	29/04/2022	Tarifs municipaux 2022 – modification

2022/07	04/05/2022	Régie « Musée Yvonne Jean Haffen » : Obligation pour le régisseur de constituer un cautionnement
2022/08	24/05/2022	Tarifs municipaux 2022 – complément

L'ordre du jour est épuisé.

M. le Maire clôt la séance.

La séance est levée à minuit.